

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Cour d'Appel de BORDEAUX

Arrêté du 16 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de la Charente, la Dordogne et la Gironde

N° NOR : JUSB2317883S

Le président de la cour d'appel de BORDEAUX

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de BORDEAUX pour la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux de la Charente, la Dordogne et la Gironde

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de la Charente, la Dordogne et la Gironde les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	VERONESE Sylvie
2	CHATTERJEE Dominique
3	BERT LATRILLE Corine
4	LIVERT (AUBINEAU) Isabelle
5	CHAVET Nathalie
6	FILIPUZZI (ANDRE FILIPUZZI) Emanuelle
7	SERVIN (MUNIER) Sandrine
8	LAFFITAU (CAILLAVA) Sandrine
9	MASBOU Céline
10	LARCHE Caroline
11	BOURGOIN Julie
12	AIRO-FARULLA Sébastien
13	VIGNOLLE (VIGNOLLE-DELTI) Mélody
14	OUCHETATI Walim
15	

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le président de la cour d'appel de BORDEAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BORDEAUX, le 16 juin 2023


Le président de la cour d'appel de BORDEAUX,